

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : usage professionnel.

Utilisations déconseillées : utilisation en tant que bricoleur

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CARROSS SAS

16 rue de Serrières

69540, Irigny, France

Tel +33 (0)1 60 27 20 19

contact@carross.eu

Service chargé des renseignements: contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 60 27 20 19 (8:30-18:00 du lundi au jeudi, 8:30-17 le vendredi)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé

acétate de n-butyle

isocyanate de tosyl

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 1)

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	25-50%
CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2 Reg.nr.: 01-2119485796-17	1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-<20%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8 Reg.nr.: 01-2119980050-47	isocyanate de tosylo ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH014, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	0,1-<0,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Vapeurs d'isocyanates.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 4)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
123-86-4 acétate de n-butyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL		
123-86-4 acétate de n-butyle		
Dermique	DNEL	7 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	960 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 960 mg/m ³ (aiguë - effets locaux, travailleurs) 480 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 480 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé		
Inhalatoire	DNEL	1 mg/m ³ (aiguë - effets locaux, travailleurs) 0,5 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	DNEL	153,5 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	275 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
4083-64-1 isocyanate de tosyle		
Dermique	DNEL	0,92 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	3,24 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
PNEC		
123-86-4 acétate de n-butyle		
PNEC		0,18 mg/l (environnement d'eau douce)

(suite page 5)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 4)

	0,018 mg/l (environnement marin) 0,36 mg/l (communiqués intermittents) 35,6 mg/l (les usines de traitement des eaux usées) PNEC 0,981 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce)
28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé	
PNEC	0,127 mg/l (environnement d'eau douce) 0,0127 mg/l (environnement marin) 1,27 mg/l (communiqués intermittents) 38,3 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	266.700 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 26.670 mg/kg (environnement de sédiments marins) 53.182 mg/kg (sol)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
PNEC	0,635 mg/l (environnement d'eau douce) 0,0635 mg/l (environnement marin) 6,35 mg/l (communiqués intermittents) 100 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	3,29 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,329 mg/kg (environnement de sédiments marins)
4083-64-1 isocyanate de tosyle	
PNEC	0,03 mg/l (environnement d'eau douce) 0,003 mg/l (environnement marin) 0,3 mg/l (communiqués intermittents) 0,4 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,0172 mg/kg (environnement marin) 0,172 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,0168 mg/kg (sol)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

(suite page 6)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 5)

Protection des mains:



Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Lors du choix des gants de protection, il faut tenir compte du temps de pénétration, de la vitesse de pénétration et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Niveau de perméation et temps de percée : niveau 6 ≥ 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Incolore/jaune clair

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

124-128 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)

Inflammabilité

Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

1,2 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)

Supérieure:

15 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)

Point d'éclair

27 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité

l'eau:

Réactions au contact de l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

3,4 hPa (108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle)

Pression de vapeur à 50 °C:

55 hPa

(suite page 7)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 6)

Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C: Densité de vapeur:	 0,97-0,99 g/cm ³ Non déterminé.
9.2 Autres informations Aspect: Forme: Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité Température d'inflammation: Propriétés explosives: Changement d'état Taux d'évaporation:	 Liquide Non déterminé. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique Substances et mélanges explosibles Gaz inflammables Aérosols Gaz comburants Gaz sous pression Liquides inflammables Matières solides inflammables Substances et mélanges autoréactifs Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau Liquides comburants Matières solides comburantes Peroxydes organiques Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Explosibles désensibilisés	 néant néant néant néant néant Liquide et vapeurs inflammables. néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact de l'eau.

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 8)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat)
28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé		
Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	ATE	1,5 mg/l (dust/ mist)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/6 h	4.345 mg/l (rat)
4083-64-1 isocyanate de tosyle		
Oral	LD50	2.330 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
123-86-4 acétate de n-butyle	
LC50/96 h	18 mg/l (Pimephales promelas)
TT/16 h	115 mg/l (mic)

(suite page 9)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 8)

EC50/48 h	44 mg/l (daphnia)
EC50/72 h	675 mg/l (algues)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
LC50/96 h	>100 mg/l (fish)
EC50/48 h	>500 mg/l (Daphnia magna)
EC20/30 min	>1.000 mg/l (microorganismes)
EC50/72 h	>1.000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
EC50	>100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
	>100 mg/l (Pimephales promelas)
	>100 mg/l (Daphnia magna)
4083-64-1 isocyanate de tosyle	
EC50/48 h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72 h	30 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
LC50/48 h	>45 mg/l (fish)
12.2 Persistance et dégradabilité	
123-86-4 acétate de n-butyle	
Biodegradation	83 % (facilement biodégradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)
28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé	
Biodegradation	1 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 C, 28 d, aerobic)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Biodegradation	100 % (facilement biodégradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)
4083-64-1 isocyanate de tosyle	
Biodegradation	86 % (facilement biodégradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
123-86-4 acétate de n-butyle	
BCF	15,3 (-)
log Pow	2,3
28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé	
BCF	3,2 (-)
log Kow	9,81 (Kow)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	0,56
12.4 Mobilité dans le sol	
123-86-4 acétate de n-butyle	
log Koc	1,27
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Koc	1,7

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 9)

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.


Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA	
	
Classe	3
Étiquette	3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
No EMS:	F-E,S-E
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L

(suite page 11)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 10)

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES,
3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Section 355 (extremely hazardous substances):

Aucun des composants n'est compris.

Section 313 (Specific toxic chemical listings):

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles caractérisant le produit. Ils ne constituent pas une garantie ou une spécification de qualité. Elle doit être considérée comme une directive pour une utilisation, un stockage, un transport et une élimination en toute sécurité en cas de rejet dans l'environnement. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et l'utilisateur accepte la responsabilité de toute conséquence résultant d'une utilisation incorrecte de ce produit.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 12)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR APPRÊT MULTI PREMIUM

(suite de la page 11)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Toxicité aiguë - inhalation	Jugement d'experts
Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : numéro chimique attribué au produit chimique dans la liste du Chemical Abstracts Service.

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet)

PNEC : Concentration prédite sans effet

LC50 : concentration létale médiane

LD50 : dose létale 50

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulatif

Flam. Liq. 3 : Substance liquide inflammable. Catégorie de risque

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë. Catégorie de risque

Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque

Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque

Resp. Sens. 1 : Sensibilisation respiratoire. Catégorie de risque

Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

STOT SE 3 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition unique. Catégorie de risque

Sources Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**